

Les cimetières du Travet

Auteur : Michel Payrastre, 2012, initialement sur letravet.org

Sommaire

1. Le cimetière du Cayla	1
2. Le projet de cimetière aux Terrals	4
3. Le cimetière actuel.....	6

1. Le cimetière du Cayla



Le plateau du Cayla aujourd'hui

C'est sur le plateau du Cayla, au plus haut des rochers, que se trouve l'ancien cimetière du Travet. Nos ancêtres reposent là, depuis au moins 500 ans, sous un tapis de fougères et de chardons. Il y a seulement quelques dizaines d'années on pouvait encore remarquer l'emplacement de quelques tombes, et dans les années 40 subsistait un piquet en bois censé représenter la croix du cimetière.

Sur le côté nord du cimetière et en légère surélévation, était la vieille église dont il ne reste aujourd'hui plus rien.

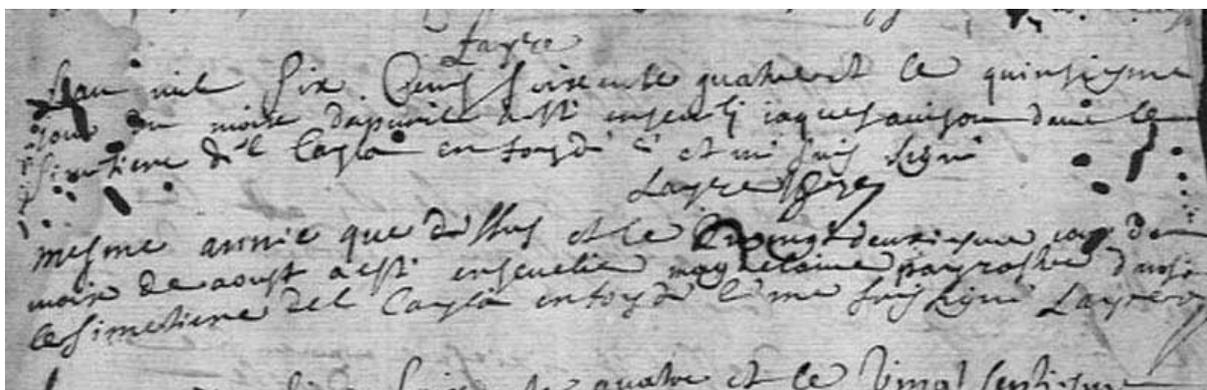
L'église comme le cimetière ont été sans doute construits sur l'emplacement d'une très ancienne fortification de l'époque de l'an 1000.



Les deux Simone du Cayla sont à la recherche du cimetière.



Les deux Simone ont trouvé le vieux cimetière.



Extrait des BMS du Travet de 1664

« L'an mil six cent soixante quatre et le quinziesme jour du mois d'april a esté enseveli jaques avisou dans le cimetiere del cayla en foi de ce et me suis signé ...Layre pbr (prêtre) »

« mesme année que dessus et le vingt deuxiesme jour du mois de aoust a este ensevelie magdelaine payrastre d'ausi le simetiere del cayla en fois de ce me suis signé Layre pbr (prêtre) »

En 1700 lors de la visite pastorale de l'évêque Monseigneur le Goux de la Berchere, il est fait mention de l'église et du cimetière du Cayla :

« Le cimetière fermé de murs et d'une porte est joignant une ancienne église qui avait été église paroissiale. Ladite église est à l'extrémité de la paroisse et du diocèse, sur le haut de la montagne, il reste encore tout le tour des murs et la voute du cœur sans toit. »

A Albi, le 2 avril 1806.

LE PREFET du Département du Tarn ,
 À Monsieur le Maire de la Commune de Cayla

J'ai vu, monsieur, par l'état des lieux
 consacrés aux inhumations que vous m'avez
 envoyé en exécution de ma circulaire du 5
 Thermidor an 12, que les murs du cimetière
 de votre commune ont besoin d'être relevés
 attendu qu'ils sont tout délabrés. Il est instant,
 monsieur, que cette réparation soit faite
 incessamment pour prévenir toute violation
 des tombeaux et je viens vous inviter à vous
 en occuper sans délai. Je vous autorise en



État des biens de la commune sur le territoire du Cayla (1830)

Lettre du préfet (1806)

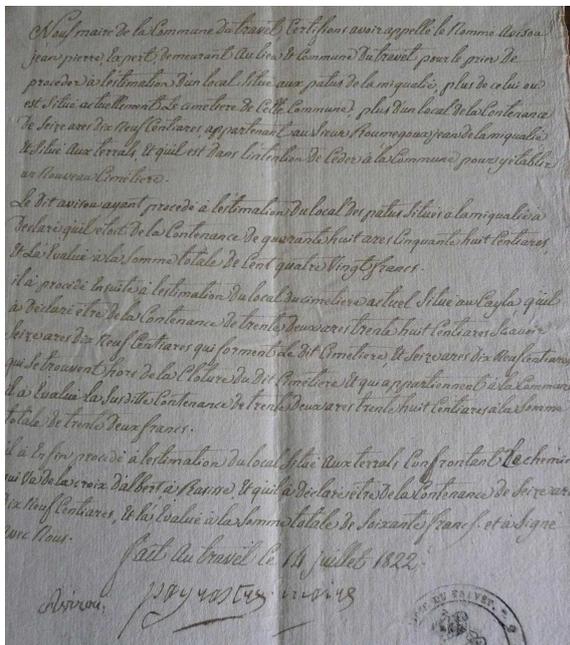
En 1806, le préfet ordonne la réparation des murs du cimetière :

« J'ai vu Monsieur pour l'état des lieux consacrés aux inhumations que vous m'avez
 envoyé en exécution de ma circulaire du cinq Thermidor an 12 que les murs du
 cimetière de votre commune ont besoin d'être relevés attendus qu'ils sont tout
 délabrés, il est instant monsieur que cette réparation soit faite incessamment pour
 prévenir toute violation des tombeaux et je viens vous inviter à vous en occuper
 sans délais. »

2. Le projet de cimeti re aux Terrals

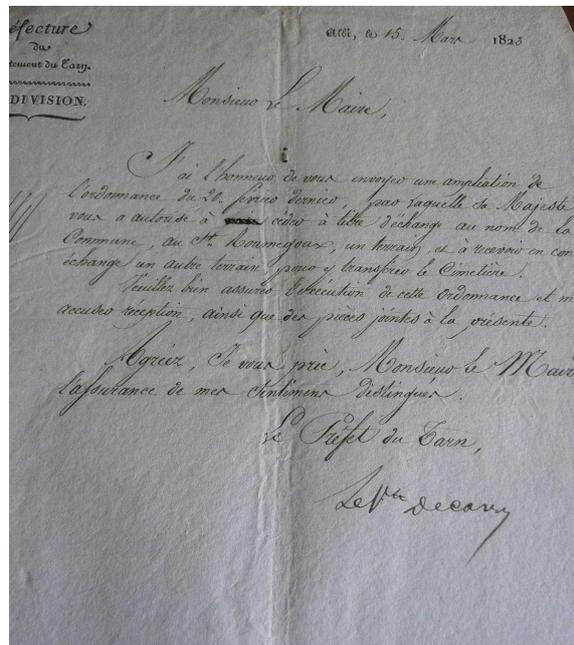
Lettre d'engagement de Roumegoux (1822) :

« Je soussign  Roumegoux Jean propri taire, habitant du lieu de Lamicali  commune du Travet ; d clare promet et m'oblige de c der   la commune ; la contenance de seize ares, dix neuf centiares de terrain en local situ  aux Terrals confrontant le chemin qui va de la croix d'Albert   Rasisse, pour y  tablir le nouveau cimeti re qu'on est dans l'intention de faire. Je m'engage  galement d'entourer le local d'un mur en pierre s che de la hauteur de deux metres, et la largeur d'un m tre et demy et de faire   ce nouveau cimeti re une porte d'entr e bien conditionn e avec un petit couvert en ardoises, le tout   mes frais et d pens sous la r servation expresse que la commune me cedera en  change l'entier local des patus situes   la Micali  et que nous n'aurons rien   nous rendre de part et d'autre Fait au Travet le 14 juillet 1822. Jean Roumegoux »



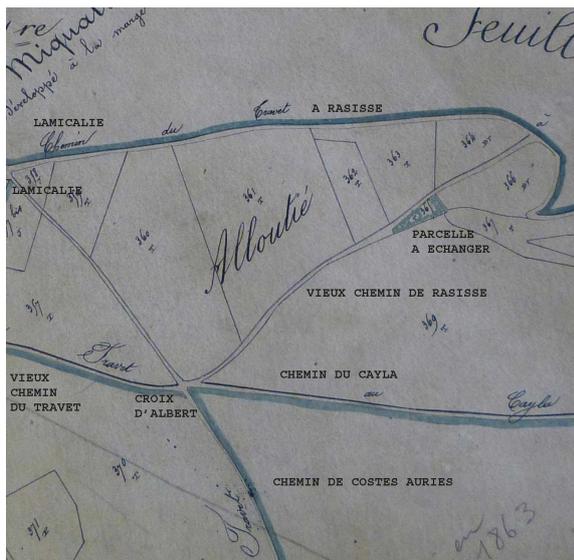
Le Maire du Travet fait expertiser les terrains    changer et celui du Cayla en 1822 :

« Nous maire de la commune du Travet certifions avoir appel  le nomm  Avisou Jean Pierre expert demeurant au lieu et commune du Travet pour le prier de proc der   l'estimation d'un local situ  aux patus de Lamicali , plus celui o  est situ  actuellement le cimeti re de cette commune, plus un local de la contenance de seize ares dix neuf centiares, appartenant au sieur Roum goux Jean de Lamicali  situ  aux terrals, et qu'il est dans l'intention de c der   la commune pour y  tablir un cimeti re. »



Le pr fet autorise l' change en 1823 :

« J'ai l'honneur de vous envoyer une ampliation de l'ordonnance du 20 fevrier dernier, par laquelle sa majest  vous autorise   c der un terrain, et recevoir en contre  change un autre terrain pour y transf rer le cimeti re. »



La croix d'Albert se trouvait à l'embranchement actuel de la route du Cayla et de Costes Auries et aussi au départ du vieux chemin de Rasisse. La parcelle prévue pour le nouveau cimetière était sans doute le numéro 365 du cadastre de 1830. Elle se trouverait aujourd'hui en arrière de la maison de J-L Boyer.



L'autre parcelle à échanger était celle des pâtus de la Micalié en bordure du chemin qui descend à la fontaine de la Foun (les pâtus sont des biens communaux souvent réservés comme ceux-ci aux habitants de Lamicalié).

On aurait pu croire l'affaire bien engagée, eh bien non. L'échange ne s'est pas fait. Personne n'a jamais su pourquoi !

3. Le cimetière actuel

Délibération du conseil municipal (1859) :

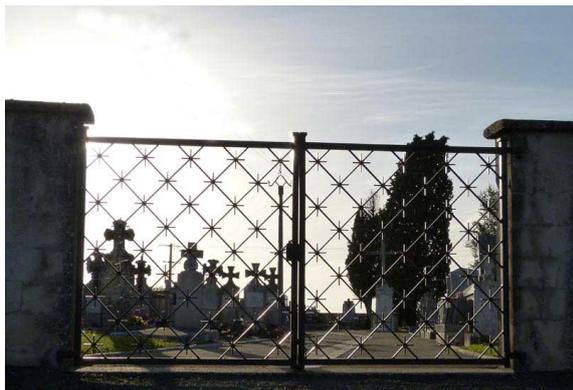
« L'an mil huit cent cinquante neuf et le trois juillet, le conseil municipal de la commune du Travet, s'est réuni en session extraordinaire dans le lieu de ses séances, Monsieur le Maire président a donné lecture de la lettre de monsieur le préfet en date du 15 juin dernier par laquelle ce magistrat l'informe que Mr de Corneillan lui a adressé une soumission par laquelle il s'engage à céder gratuitement le terrain nécessaire à l'emplacement du nouveau cimetière. Les membres soussignés acceptent l'offre faite par Mr de Corneillan, se réservant de choisir le local là où ils trouveront qu'il convient le mieux. Le conseil municipal prie Mr le Préfet de lui accorder un délai assez considérable pour échapper à l'imposition extraordinaire de l'église, pour pouvoir l'entourer d'un mur. D'ailleurs chacun trouve ridicule qu'un cimetière qui suffisait à la commune depuis des siècles, soit tout d'un coup trouvé insuffisant par une seule personne qui n'habite la commune que depuis quelques mois¹ et que tous les autres habitants soient obligés de se soumettre à toutes ses volontés, et d'essayer une dépense d'environ six cent francs dans un temps où chacun est embarrassé pour avoir du pain. Les membres soussignés espèrent que Mr le Préfet sera assez bon pour accorder le délai demandé plus haut comprenant la justesse de leur demande, et la gêne d'une commune pauvre. Ils désirent encore que les fosses soient mesurées par des commissaires autre que Mr de Corneillan. Fait et délibéré au Travet..... Avisou, Berlou, Cubes, Raisseguier, Fabre, Payrastré »

Délibération du conseil municipal (1863) :

« L'an mil huit cent soixante trois et le quinze novembre à trois heures du soir le conseil municipal de la commune du Travet canton de Réalmont Tarn, Réunis en 4eme session ordinaire dans le lieu de ses séances, présents Mr Le Maire président a fait comprendre au dit conseil la nécessité de changer de cimetière à cause de son insuffisance et de son éloignement soit encore à cause du mauvais état du chemin dans l'hiver. Le Maire fait connaître au dit conseil la disposition ou est Mr de Corneillan de donner le terrain nécessaire pour l'établir. Le conseil ayant apprécié tous les avantages, accepte avec empressement et reconnaissance, le terrain donné par Mr De Corneillan en vertu d'un acte passé devant notaire. De Corneillan, Avisou, Payrastré, Raisseguier, Fabre, Roumégoux maire »

L'année même (ou la suivante) on enterra dans le nouveau cimetière. Il parait que la première inhumation fut celle d'un enfant naturel et qu'elle fut offerte par la municipalité ! Il a fallu tout de même 55 ans pour changer de cimetière. La bonté de M. de Corneillan n'était peut-être pas tout à fait gratuite, en même temps, il négocia le déplacement d'un chemin qui agrandissait son parc.

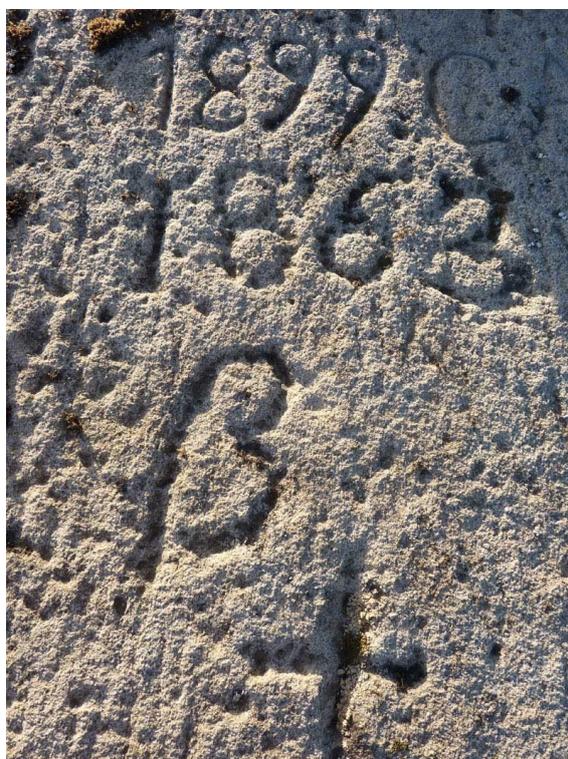
¹ S'agit-il de M. de Corneillan ?



L'entrée du cimetière aujourd'hui



La croix (en bois) fut érigée dans le cimetière selon la volonté du Curé Foulché. Lorsque les souvenirs vous amèneront au cimetière du Travet, arrêtez-vous un instant auprès de la croix et déchiffrez les gravures. A proximité, découvrez la sépulture du curé Foulché et celle de la dernière châtelaine Agathe de Corneillan.



Le socle de la croix est une ancienne meule de moulin. Les textes, comme la date de 1863 gravée sur le socle laissent perplexes. En effet l'accord du conseil municipal est daté du 15 novembre 1863 et il faut que l'aménagement du cimetière ait été très rapide pour que la première inhumation ait bien eu lieu dans l'année 1863 !

La croix fut refaite en 1882 par le curé Esquilat. C'est Berlou de Costes Auries, le maire, qui a donné le bois. En 1997, la croix fut brisée par le vent. Une nouvelle fut érigée le 26 octobre 1999 par le curé Cahusac. C'est Paul Gasc de Costes Auries qui fournit le bois, le curé l'a confectionnée et c'est Soulet maçon à Teillet qui fit le piédestal. La croix fut bénie à la procession de la Toussaint 1999. La croix actuelle en ciment date des années 50-60.